

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Acheteur :**

Département de Saône-et-Loire  
Hôtel du Département  
Rue de Lingendes  
71026 MACON cedex 9

**Objet de la consultation**

Fourniture de Dispositifs Médicaux stériles et non stériles  
pour le Département de Saône-et-Loire

Etabli en application du Code de la commande publique

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1 et 2, R.2124-1 et 2  
et R.2161-2 à 5 du Code de la Commande publique



**Attention, en application de l'article R.2132-7 du Code de la Commande publique, la procédure de la présente consultation est entièrement dématérialisée.**

**Les offres des candidats devront obligatoirement être déposées de manière dématérialisée sur la plateforme Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>) et les candidats devront détenir un certificat de signature électronique en vue de l'attribution.**

**AUCUNE OFFRE « PAPIER » NE SERA ACCEPTEE.**

**Date et heure limites de remise des offres : 14 février 2025 à 12 h 00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 - Acheteur.....	3
ARTICLE 2 - Objet de la consultation .....	3
2.1 Objet du marché .....	3
2.2 Procédure de passation .....	3
2.3 Forme du marché.....	3
ARTICLE 3 - Dispositions générales .....	4
3.1 Décomposition du marché .....	4
3.2 Durée du marché - Délai d'exécution.....	4
3.3 Modalités de financement et de paiement .....	4
3.4 Forme juridique de l'attributaire .....	4
3.5 Délai de validité des propositions .....	4
3.6 Variantes .....	4
ARTICLE 4 - Dossier de consultation.....	5
4.1 Contenu du dossier de consultation .....	5
4.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	5
4.3 Modification de détail au dossier de consultation .....	5
ARTICLE 5 - Présentation des propositions.....	5
5.1 Documents à produire.....	5
5.2 Compléments à apporter au cahier des charges.....	6
5.3 Langue de rédaction des propositions.....	7
5.4 Unité monétaire.....	7
5.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	7
5.6 Remise des échantillons .....	7
5.7 Négociation .....	8
ARTICLE 6 - Jugement des propositions .....	8
ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires.....	10
ARTICLE 8 - Procédures de recours.....	11

## ARTICLE 1 - Acheteur

L'acheteur est le Département de Saône-et-Loire.

## ARTICLE 2 - Objet de la consultation

### 2.1 Objet du marché

La consultation porte sur la fourniture de Dispositifs Médicaux stériles et non stériles pour le Département de Saône-et-Loire.

Le Département de Saône-et-Loire emploie du personnel de santé au sein de ses :

- ✓ 7 centres de santé implantés sur tout le Département avec du personnel médical, dont des médecins généralistes, des spécialistes et des para-médicaux (gynécologues, dermatologues, orthoptiste, infirmiers en pratique avancée, psychologues, etc...)
- ✓ 1 service de Médecine Professionnelle et Préventive (2 médecins généralistes et 1 infirmière)
- ✓ 1 service de Protection Maternelle Infantile (PMI : sage-femmes, médecins généralistes, puéricultrices, infirmières, psychologues etc...)
- ✓ Et d'autres services gérant les personnes en situation de handicap, les personnes en perte d'autonomie et les personnes âgées.

Cela représente environ 175 agents. A noter qu'il n'existe pas à ce jour de système de désinfection des dispositifs médicaux au sein de nos cabinets ; c'est pourquoi l'emploi de certains dispositifs médicaux stériles et jetables est important.

Les références à la nomenclature européenne CPV des fournitures principales concernées sont les suivantes :

<b>18143000-3</b>	Équipements de protection
<b>33000000-0</b>	Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels
<b>33100000-1</b>	Équipements médicaux
<b>33124130-5</b>	Fournitures pour diagnostic
<b>33140000-3</b>	Consommables médicaux
<b>33141100-1</b>	Pansements, clips, sutures, ligatures
<b>33741000-6</b>	Produits de soins pour mains
<b>33770000-8</b>	Articles en papier à usage sanitaire
<b>39830000-9</b>	Produits de nettoyage

### 2.2 Procédure de passation

La consultation est passée par appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1 et 2, R.2124-1 et 2 et R.2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

### 2.3 Forme du marché

Les prestations donnent lieu, à un accord-cadre mono-attributaire sans minimum et avec maximum, en application de l'article R.2162-4 2° du Code de la commande publique.

Le montant maximum des prestations est de :

Désignation	Montant maximum HT pour la durée initiale du marché (1 an)
Fourniture de Dispositifs Médicaux stériles et non stériles	75 000 € HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le marché sera exécuté par l'émission de bons de commande.

## ARTICLE 3 - Dispositions générales

### 3.1 Décomposition du marché

**Le marché n'est pas alloti.** La prestation se décompose **en un lot unique** de fourniture de Dispositifs Médicaux stériles et non stériles.

La dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuses l'exécution des prestations.

### 3.2 Durée du marché - Délai d'exécution

L'accord-cadre est passé pour une période de 1 an à compter de sa notification.

Il est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique.

En cas de non reconduction, l'acheteur informera le titulaire par courrier recommandé avec accusé réception dans un délai minimum de 2 mois précédant la date de reconduction.

Le délai d'exécution des prestations est fixé conformément aux éléments fixés dans l'article 4.1 du CCP, et selon le délai fixé par le titulaire dans la réponse « Gestion des commandes, des livraisons, du délai de livraison, du service après-vente et du site en ligne ».

L'émission de bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

Ils seront exécutés conformément aux articles R.2162-5 et 6 et R.2162-13 et 14 du Code de la commande publique.

### 3.3 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, le titulaire de l'accord-cadre devra déposer les factures émises à l'intention du Département sur la plateforme nationale Chorus Portail Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

Pour ce faire, il devra disposer des informations suivantes :

1. Un numéro Siret, qui identifie la structure du Département destinataire de la facture,
2. Un code service, indispensable pour l'orientation des factures au sein des différents services du Département,
3. La référence à l'engagement sur lequel porte la facture.

Ces éléments lui seront mis à disposition en temps utile.

### 3.4 Forme juridique de l'attributaire

Conformément à l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

L'acheteur interdit en revanche aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R.2142-21 du Code précité.

### 3.5 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est fixé à l'acte d'engagement ; il court à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### 3.6 Variantes

Les variantes libres ne sont pas autorisées et il n'est pas prévu d'option.

## ARTICLE 4 - Dossier de consultation

### 4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation et ses annexes,
- les formulaires DC1 et DC2,
- l'acte d'engagement,
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe « Lieux de livraison »,
- le Bordereau de Prix Unitaires (BPU),
- le Cahier des Caractéristiques Techniques (CCT),
- le Détail Estimatif Indicatif Annuel (DEIA),
- la réponse concernant la « Gestion des commandes, des livraisons, du délai de livraison, du service après-vente et du site en ligne »,
- la réponse concernant la « Protection de l'environnement »,
- le cas échéant, les précisions apportées dans les fichiers de questions/réponses publiés en cours de consultation.

### 4.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur la plateforme Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

**Attention !** Il est **fortement déconseillé** de télécharger le dossier de consultation **de façon anonyme** car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications prévues à l'article 4-3 du présent règlement de la consultation.

### 4.3 Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 5 - Présentation des propositions

### 5.1 Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### Justificatifs candidature

- Lettre de candidature et déclaration du candidat dûment complétées (DC1 et DC2 joints),  
Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire un récépissé de dépôt auprès du centre de formalités des entreprises.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat en cas de délégation.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Des références datant de moins de 3 ans et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires.

Par ailleurs, conformément à l'article R.2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition :

- que toutes les informations nécessaires à la candidature y figurent ;

- que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ;
- que l'accès au système électronique soit gratuit.

En application de l'article R.2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas non plus tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis à l'acheteur lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut également présenter sa candidature sous forme d'un Document unique de marché européen (DUME) rédigé en langue française, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 dudit code.

### **CONTENU DE L'OFFRE A PRODUIRE : tous documents doivent être rédigés en français**

- l'acte d'engagement (AE), dûment complété, mais **non signé** \*, au format word ou équivalent
- le bordereau des prix unitaires **dûment complété** avec les prix (unitaires et au conditionnement), le taux tva, la marque et référence fabricant, la référence du candidat et le conditionnement,
- le détail estimatif indicatif annuel, (non contractuel) utile au jugement des offres, **dûment complété**,
- le cahier des caractéristiques techniques **dûment complété**.
- **pour chaque produit proposé au marché :**
- la fiche technique indiquant notamment pour chaque produit : N° de prix du marché correspondant, la référence, la marque, la photo, la composition et toutes les caractéristiques techniques détaillées,
- la fiche de données de sécurité pour les produits le nécessitant,
- la réponse concernant la « Gestion des commandes, des livraisons, du délai de livraison, du service après-vente et du site en ligne » ;
- la réponse concernant la « Protection de l'environnement » ;
- les échantillons décrits à l'article 5.6 ci-dessous,
- **l'accès au site de commande en ligne en démonstration :**
  - l'accès au site transmis par le candidat devra permettre à l'acheteur de réaliser un test pour établir une commande simple en qualité de référent et d'obtenir la validation de cette commande de la part de l'administrateur. Les fonctionnalités décrites à l'article 6-6-7 du CCP devront pouvoir être testées.  
Les adresses mails seront les suivantes pour le test :  
Mail référent : [dpmg@saoneetloire71.fr](mailto:dpmg@saoneetloire71.fr)  
Mail Administrateur : [s.real@saoneetloire71.fr](mailto:s.real@saoneetloire71.fr)
- le catalogue des prix du fournisseur (ou un lien permettant d'y accéder).

\*  **Nota : Il sera demandé uniquement à l'attributaire du marché de signer électroniquement son acte d'engagement, après réception du courrier d'attribution.**  
*Voir modalités d'obtention du certificat de signature électronique fourni en annexe au présent document et le circuit de signature.*

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, conformément à l'article R.2143-3 du Code précité.

**ATTENTION** : si le candidat vient à être désigné attributaire et que les attestations de régularité fiscale et sociale n'ont pas été fournies à l'appui de sa candidature ou ne sont pas à jour, il disposera d'un délai maximum de **7 jours francs** à compter de la réception de la demande faite par le Département de Saône-et-Loire pour produire ses attestations officielles attestant de sa régularité fiscale et sociale.

Les certificats attestant de la régularité fiscale et sociale sont à demander aux administrations concernées qui peuvent mettre plusieurs jours pour les produire.

**Il est donc fortement conseillé aux candidats de demander ces attestations bien avant la date de remise des offres afin d'être prêts à pouvoir produire ces pièces dans le délai imparti par l'acheteur.**

Le candidat devra également fournir son attestation d'assurance de responsabilité civile avant la notification du marché.

## **5.2 Compléments à apporter au cahier des charges**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses particulières (CCP).

### 5.3 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### 5.4 Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro.

### 5.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

**Important :** Conformément à l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, la procédure de consultation est entièrement dématérialisée. Aucune remise de pli « papier » ne sera autorisée et tous les échanges (informations, documents...) qui auront lieu au cours de cette procédure s'effectueront de manière électronique via la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

L'expéditeur des courriels sera « Territoires Numériques – Salle des marchés publics de Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté ». Les candidats doivent veiller sur leur service de messagerie à identifier cet expéditeur comme un expéditeur fiable.

Afin de pallier des difficultés éventuelles de configuration ou d'utilisation de la plateforme Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire incite les entreprises à engager la procédure de dépôt de leur pli au moins deux heures avant l'heure limite de remise des plis et en cas de problème à contacter au plus vite le numéro suivant : 0.970.609.909 (assistance technique ouverte de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h00 du lundi au vendredi).

Par ailleurs et pour les entreprises qui feraient leur premier essai de remise de pli par voie électronique, le Département de Saône-et-Loire recommande de faire un **test** une semaine avant la date limite de remise des plis (<https://marches.ternum-bfc.fr> - procédure dans le menu « se préparer à répondre »).

- Les documents fournis devront être au format pdf, jpeg, html ou à des formats compatibles avec pack office 2021 (word, excel, powerpoint).

- La transmission fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

**Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.**



**Lors de la remise dématérialisée d'une offre, aucun document n'est à signer.**

**Il sera en effet uniquement demandé à l'attributaire de signer électroniquement son acte d'engagement, juste avant la notification du marché** (voir circuit de signature en annexe au présent document), ainsi que l'annexe à l'acte d'engagement ou le formulaire DC4 en cas de sous-traitance.

Il est par conséquent fortement recommandé aux candidats de se munir dès à présent d'un certificat de signature électronique parmi la liste de certificats approuvés en France <https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>, en s'adressant à l'un des organismes de délivrance répertoriés à l'adresse suivante : <https://cyber.gouv.fr/prestataires-de-services-de-delivrance-de-certificats-de-signature-electronique>

*Nota : Pour plus de renseignements sur les modalités d'obtention du certificat de signature électronique, vous pouvez consulter le guide fourni en annexe du présent règlement de la consultation.*

**NB : En cas de remise de plis successifs, seul le dernier fera foi, sera ouvert et pris en compte.**

**Copie de sauvegarde :** Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique sur support physique ou sur support papier, dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Elle ne peut être ouverte que dans les cas prévus par l'article 2 de cet arrêté.

Cette copie de sauvegarde devra être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde de l'offre de la société.....remise dans le cadre de la consultation relative à « Fourniture de dispositifs médicaux stériles et non stériles pour le Département de Saône-et-Loire »

Cette copie de sauvegarde devra parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis et sera transmise par voie postale ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Département de Saône-et-Loire  
DAJ - Pôle Contrats et Concurrence  
Espace Duhesme - 18 rue de Flacé

## 5.6 Remise des échantillons

Le candidat devra fournir, à l'appui de sa proposition, des échantillons des N° de prix suivants :

N° PRIX	Désignation produit	Quantité à fournir
20	Bistouri N°11	3 unités
41	Curette dermatologique : Anse Ø 4 mm	3 unités
55	Fil suture chirurgicale STERILE NON RESORBABLE : 3/0, 3/8 - 25 mm - 90 cm	3 unités
78	Hystéromètre	3 unités
106	Pince BENGOLEA DROITE STERILE à usage unique	3 unités
107	Pince languette fine en plastique STERILE à usage unique	3 unités
108	Pince d'extraction de DIU (dispositif intra-utérin) STERILE à usage unique	3 unités
112	punch de biopsie stérile : Taille Ø 4 mm	3 unités
126	Set suture	3 unités
128	Set de POSE DIU (dispositif intra-utérin)	3 unités
136	Spéculum vaginal : BLEU - Taille S Ø 24 mm	3 unités

**Les colis devront être livrés selon les modalités suivantes :**

Chaque article devra être étiqueté comme indiqué ci-dessous avec le n° de prix figurant au Bordereau de Prix Unitaires, sans aucune autre mention : pas de nom du candidat, ni d'entreprise, seuls les colis dans lesquels seront mis les échantillons et la lettre d'accompagnement porteront l'identification du candidat.

" ECHANTILLON – N° PRIX ..... MARCHE DISPOSITIFS MEDICAUX - NE PAS OUVRIR "

**L'adresse de livraison des échantillons est la suivante :**

Département Saône et Loire  
DPMG – Unité ACHAT  
Espace Duhesme - 18 rue de Flacé  
CS 7126  
71026 MACON cedex 9.

Ces échantillons sont fournis à titre gratuit et ne seront en aucun cas facturés par le candidat. Ils ne seront pas restitués au candidat.

Au même titre que les documents à produire composant l'offre, indiqués à l'article « 5.1 Documents à produire » du règlement de la consultation, les échantillons devront être remis au plus tard à la date et l'heure de remise des offres indiquées en page de garde du règlement de la consultation.

**Sans réception de ces échantillons, la proposition du candidat sera rejetée.**

## 5.7 Négociation

Les négociations sont interdites.

## ARTICLE 6 - Jugement des propositions

La vérification des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R.2144-1 du Code de la Commande publique au moyen des critères suivants :

1. Capacités professionnelles

- 2. Capacités techniques
- 3. Capacités financières

**Le jugement des offres** sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7 du Code de la Commande publique et **selon les critères suivants avec une pondération qui diffère d'un produit à un autre** :

**POUR LES N° PRIX SUIVANTS : 20 ; 41 ; 55 ; 78 ; 106 ; 107 ; 108 ; 112 ; 126 ; 128 et 136 ; la pondération correspondante est détaillée dans le tableau ci-dessous :**

<b>VALEUR TECHNIQUE avec pondération à 64% selon la décomposition suivante :</b>	
➤ Présentation du dispositif médical (composition, qualité, dimensions, géométrie, configuration, technicité), jugées au regard des éléments du cahier des caractéristiques techniques demandées et des fiches techniques	18%
➤ Tests et valeur fonctionnelle : résultats des tests (qualité, facilité utilisation, sécurité, confort patient, qualité emballage...)	27%
➤ Conditionnement du produit jugé au vu du conditionnement indiqué par le candidat dans le cahier des caractéristiques techniques et du conditionnement apprécié indiqué par l'acheteur	7%
Qualité de services jugée au vu de la réponse « gestion commandes, livraisons, délai de livraison, SAV et site en ligne » avec une répartition comme suit :	
➤ Gestion des commandes, des livraisons, délai de livraison et du SAV	6%
➤ Site internet (ergonomie, facilité passation commandes, création référents, informations sur le suivi de commandes...)	6%
<b>PRIX DES PRODUITS avec pondération à 28%</b>	
➤ avec une pondération de 28%, jugé au vu du Détail Estimatif Indicatif (28 x montant moins-disant/montant de l'offre jugée)	28%
<b>ENVIRONNEMENT avec pondération à 8% selon la décomposition suivante :</b>	
➤ Protection de l'environnement	8%

**POUR LES N° PRIX SUIVANTS : 1 à 10 ; 13 à 19 ; 21 ; 22 ; 23 ; 26 à 35 ; 38 ; 39 ; 40 ; 42 ; 45 à 49 ; 54 ; 56 à 59 ; 63 à 70 ; 80 à 84 ; 86 à 98 ; 105 ; 109 ; 110 ; 111 ; 113 à 122 ; 125 ; 127 ; 129 à 131 ; 134 ; 135 ; 137 à 140 ; la pondération correspondante est détaillée dans le tableau ci-dessous :**

<b>PRIX DES PRODUITS avec pondération à 48% selon la décomposition suivante :</b>	
➤ avec une pondération de 48%, jugé au vu du Détail Estimatif Indicatif (48 x montant moins-disant/montant de l'offre jugée)	48%
<b>VALEUR TECHNIQUE avec pondération à 44% selon la décomposition suivante :</b>	
➤ Présentation du dispositif médical (composition, qualité, dimensions, géométrie, configuration, technicité), jugées au regard des éléments du cahier des caractéristiques techniques demandées et des fiches techniques	25%
➤ Conditionnement du produit jugé au vu du conditionnement indiqué par le candidat dans le cahier des caractéristiques techniques et du conditionnement apprécié indiqué par l'acheteur	7%
Qualité de services jugée au vu de la réponse « gestion commandes, livraisons, délai de livraison, SAV et site en ligne » avec une répartition comme suit :	
➤ Gestion des commandes, des livraisons, délai de livraison et du SAV	6%
➤ Site internet (ergonomie, facilité passation commandes, création référents, informations sur le suivi de commandes)	6%

ENVIRONNEMENT avec pondération à 8% selon la décomposition suivante :	
➤ Protection de l'environnement	8%

POUR LES N° PRIX SUIVANTS : 11 ; 12 ; 24 ; 25 ; 36 ; 37 ; 43 ; 44 ; 50 à 53 ; 60 à 62 ; 71 à 77 ; 79 ; 85 ; 99 à 104 ; 123 ; 124 ; 132 et 133 ; la pondération correspondante est détaillée dans le tableau ci-dessous :

PRIX DES PRODUITS avec pondération à 62% selon la décomposition suivante :	
➤ avec une pondération de 62%, jugé au vu du Détail Estimatif Indicatif (62 x montant moins-disant/montant de l'offre jugée)	62%
VALEUR TECHNIQUE avec pondération à 30% selon la décomposition suivante :	
➤ Présentation du dispositif médical (composition, qualité, dimensions, géométrie, configuration, technicité), jugées au regard des éléments du cahier des caractéristiques techniques demandées et des fiches techniques	11%
➤ Conditionnement du produit jugé au vu du conditionnement indiqué par le candidat dans le cahier des caractéristiques techniques et du conditionnement apprécié indiqué par l'acheteur	7%
Qualité de services jugée au vu de la réponse « gestion commandes, livraisons, délai de livraison, SAV et site en ligne » avec une répartition comme suit :	
➤ Gestion des commandes, des livraisons, délai de livraison et du SAV	6%
➤ Site internet (ergonomie, facilité passation commandes, création référents, informations sur le suivi de commandes)	6%
ENVIRONNEMENT avec pondération à 8% selon la décomposition suivante :	
➤ Protection de l'environnement	8%

**NOTA :**

L'absence de renseignements demandés dans le cahier des caractéristiques techniques, dans la réponse concernant la « Gestion des commandes, des livraisons, du délai de livraison, du service après-vente et du site en ligne » et la réponse concernant la « Protection de l'environnement » ne rendra pas systématiquement l'offre irrégulière, mais pourra impliquer une diminution de la note attribuée au candidat.

**En cas de discordance constatée dans une offre :**

Pour les prix, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif indicatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif indicatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif indicatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Pour la valeur technique, les caractéristiques indiquées dans les fiches techniques prévaudront sur les indications portées dans le cahier des caractéristique techniques complété par le candidat et ces derniers seront donc modifiés en conséquence.

Conformément aux articles R.2152-3 et 4 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur(s) question(s) au plus tard **8 jours ouvrés** avant la date limite de remise des offres via la plate-forme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté <https://marches.ternum-bfc.fr>.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

## ARTICLE 8 - Procédures de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même Code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Dijon  
22, rue d'Assas  
21000 Dijon  
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr  
Site internet : [dijon.tribunal-administratif.fr](https://dijon.tribunal-administratif.fr)

Il est possible de saisir le tribunal administratif de façon dématérialisée par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <https://www.telerecours.fr>

## Annexe 1 – Comment obtenir un certificat de signature électronique ?

### Qu'est-ce qu'un certificat de signature électronique ?

Un certificat électronique est nominatif et permet d'identifier le porteur.

Il intègre une clef de cryptage électronique infalsifiable, dont la validité est vérifiable auprès de l'autorité de certification qui l'a délivré.

Un certificat possède une durée de validité limitée, cependant, toutes les signatures effectuées sur des documents électroniques durant cette période de validité restent définitivement valides.

Les certificats nécessaires pour la signature d'acte d'engagement de marchés publics doivent respecter la norme française RGS\*\* ou la norme européenne eIDAS.

### Acquisition d'un certificat

Les certificats se présentent généralement sous la forme de clef USB et sont accompagnés d'un code à de sécurité à quatre chiffres. Ils coûtent environ 150€ pour trois ans de validité et nécessitent plusieurs jours, voire plusieurs semaines, de délais entre leurs commandes et leurs remises en main propre.

Il est possible de s'en procurer auprès de différents fournisseurs dont vous trouverez les coordonnées ici :

<https://cyber.gouv.fr/prestataires-de-services-de-delivrance-de-certificats-de-signature-electronique>

L'acquisition d'un certificat nécessite la fourniture de plusieurs documents prouvant l'identité du porteur, ainsi que son autorisation à engager la responsabilité de l'organisme qu'il représente.

Le certificat de signature est remis en main propre.

Avec le code de sécurité qui l'accompagne, ils doivent être conservés en sécurité.

Nota : L'entreprise doit s'assurer que le détenteur du certificat possède toutes les délégations nécessaires pour lui permettre d'engager la responsabilité de l'organisme qu'il représente.

Lorsqu'un certificat arrive en fin de validité, il convient d'anticiper et d'en commander un nouveau.

La clef USB contenant le certificat numérique est généralement livrée avec une procédure qui permet d'installer les composants logiciels nécessaires à la lecture du certificat et à son utilisation dans le cadre d'une signature électronique.



## ANNEXE 2 - SCHEMA DE LA PASSATION D'UNE PROCEDURE PASSEE PAR LA VOIE DEMATERIALISEE

